

Piscator

E A U | P Ê C H E | E N V I R O N N E M E N T

Fédération de l'Aveyron pour la pêche et la protection du milieu aquatique | www.pecheaveyron.fr

« Là où le péril croît, croît aussi ce qui sauve » F. Hölderlin



DE LA DÉCOUVERTE À LA PASSION

Le travail de la fédération puis des AAPMA, et l'influence des youtubeurs ont porté leur fruit. Les jeunes arpentent aujourd'hui, avec ardeur et plaisir, les rivières et les lacs du département. Friands des techniques en pointe et de nouvelles technologies, toujours en privilégiant un cadre naturel, ils représentent une bouffée d'oxygène pour les gestionnaires de la pêche associative.

Pendant que la part des cartes de pêche adulte continue de baisser, c'est la courbe inverse qui caractérise les effectifs de la nouvelle génération. L'augmentation du nombre d'animateurs de l'école de pêche (de 2 à 5 en 20 ans), les 2 stagiaires employés en été ou les 6 000 jeunes rencontrés en 2023, sont bien la preuve que la pêche de loisir, encore aujourd'hui, reste une activité de pleine nature, un sport à part entière et plein d'avenir. La fédération peut donc se réjouir d'avoir investi dans cette école, où les professionnels diplômés ont amené les jeunes générations à découvrir d'autres pêches que celle de la truite. En s'adaptant aux nouvelles conditions de pêche et aux attentes de ce public, très informé et influencé par les réseaux sociaux, les animateurs ont su développer de nouveaux programmes d'activités en proposant dans le même temps des formules gagnantes, comme les stages DaiwAveyron, les week-end pêche, etc. Aujourd'hui, bien que la pêche de la truite soit restée attractive, les carnassiers, la carpe, et les cyprinidés dans une moindre mesure, sont devenus les poissons souvent les plus recherchés. Ainsi, le stage qui se remplit le plus vite concerne actuellement la pêche

du silure, une manière de rappeler aux gestionnaires, qu'il faut rester à l'écoute des nouvelles tendances pour répondre rapidement et positivement aux attentes.

CAPTURER DES POISSONS

Une chose est sûre, pour avoir envie de retourner au bord de l'eau, canne en main, il est indispensable de capturer des poissons. Ce qui est loin d'être évident, quand on débute. À ce stade de l'apprentissage, la présence d'un animateur de pêche professionnel s'avère le plus souvent décisive. Du bon matériel, des parcours de pêche poissonneux, et des conseils avisés, assurent en principe de bonnes bases... Pour accompagner l'école de pêche dans ses missions, les responsables de la fédération ont construit leur 1^{er} Schéma départemental de développement du loisir-pêche, autour, notamment, de partenariats très forts avec les communes. Cette stratégie a ainsi débouché sur l'aménagement de nombreux parcours de pêche, à travers tout le département. C'est là qu'ont lieu des lâchers réguliers de truites, mais aussi de poissons blancs et parfois de carnassiers comme le black-bass, très apprécié des jeunes pêcheurs. Souvent lieux d'initiation et de détente pour les familles, où intervient régulièrement l'école de pêche fédérale, ces sites sont devenus pour de nombreux jeunes pêcheurs et pêcheuses, le nouveau lieu de rendez-vous idéal pour découvrir et vivre la pêche de loisir. Le lac de la Gourde et ses brochets, les black-bass aux Bruyères, ou les poissons blancs et les truites arc-en-ciel à Saint-Geniez-d'Olt, rappellent,

entre-autres, la diversité des techniques de pêche qui s'offre aux nouvelles générations. Le lac des Picades reste à ce titre l'une des références majeures dans le département. Enfin, les responsables de la fédération mesurent encore aujourd'hui, le rôle majeur des rampes de mises à l'eau aménagées à travers tout le territoire. Ce projet d'envergure, maintenant relativement ancien, a ancré durablement la pêche de loisir sur le territoire, et permet à toutes les générations de pratiquer avec beaucoup de liberté, leur loisir.

PÊCHES D'AVENIR

Cette saison encore, le programme de l'école de pêche fédérale fait la part belle aux découvertes de nouveaux territoires souvent très réputés. Si l'on peut regretter aujourd'hui le désintérêt, toutes générations confondues, pour la pêche des poissons de petite taille, tels que le vairon, le goujon et peut-être dans une moindre mesure celle du gardon, il faut quand même se réjouir des passions que suscite la recherche d'autres espèces. Certes, l'avènement de la pêche des spécialistes et des gros poissons peut à juste titre interroger les observateurs, ceux notamment qui dénoncent le culte de la performance, largement amplifié par les réseaux sociaux autant que le marketing des fabricants. Cependant, la possibilité de vivre encore la pêche comme un véritable loisir, où la notion de rentabilité est absente, demeure intacte. Aux adultes de montrer l'exemple aux jeunes, à qui il faut souhaiter de vivre leur passion pour la pêche, longtemps, avec succès et leurs yeux d'enfant. ■

ÉDITO JEAN COUDERC

Président de la fédération
départementale



LA RÉGLEMENTATION PÊCHE : UN LEURRE POUR LES PÊCHEURS !

Chères lectrices et chers lecteurs, bonjour et merci de nous retrouver en ce début d'année dans Piscator. Dans quelques semaines, l'ouverture de la truite en 1^{re} catégorie sera le premier rendez-vous marquant de cette nouvelle saison, qui rassemblera au bord de l'eau des milliers de personnes. Jeunes et anciens, débutants ou confirmés, toutes et tous auront envie de passer de bons moments en capturant du poisson, en l'occurrence des truites. Le problème, c'est que les truites ne se comportent pas toujours comme on le voudrait. Au point que certains pêcheurs de truites sauvages, souhaitent durcir la réglementation. Augmenter la maille, supprimer des techniques, ou mettre en place des fenêtres de capture, augmenteraient le nombre de poissons. Voilà, enfin, les solutions miracle, capables de satisfaire les pêcheurs, mais aussi toutes les fédérations de France et de Navarre ! Or, jusqu'à ce jour, ces « vérités » n'ont produit aucune avancée réelle et sérieuse. Ainsi, depuis les années 80 jusqu'à aujourd'hui, le quota de truites n'a cessé de diminuer : 20 puis 10 et enfin 6 truites maillées peuvent être conservées. Pour autant, le cheptel n'a pas augmenté, au contraire, alors qu'au cours de cette même période, le nombre de pêcheurs adultes a considérablement chuté, passant de 30 000 à 10 000 ! Le pêcheur ne serait donc pas le vilain prédateur que certains stigmatisent, l'unique responsable de l'état du cheptel ?

Si certaines fédérations surfent sur la vague d'une réglementation contraignante, pour plaire à des pêcheurs désorientés ou frustrés, en Aveyron, c'est la protection des milieux qui nous préoccupe. En 2024, les pêcheurs et les poissons continuent de subir les impacts du recalibrage des ruisseaux, des drainages de zones humides, et autres remembrements, stigmates de l'agriculture productiviste. Cette situation douloureuse qu'aggrave le changement climatique ne pourra donc jamais être réparée par des mesures démagogiques. Aujourd'hui, la pêche associative doit en priorité préserver les milieux restés en bon état, puis progressivement orienter les jeunes générations vers les grands milieux, où la présence de cyprinidés et de carnassiers leur procureront de réelles satisfactions.

Bonne année à toutes et à tous !

LE DEUXIÈME SDDL* PRÊT EN 2024

Les responsables de la fédération s'apprennent à valider le 2^e Schéma départemental de loisir pêche. Outil d'orientation et de planification, ce document définit les enjeux de la pêche de demain. Le bilan des actions menées (2014-2022) et le questionnaire en ligne adressé aux pêcheuses et pêcheurs aveyronnais ont servi de fil conducteur. **> lire en page 7**

* Schéma départemental de développement du loisir-pêche.

P2	P3	P4/5	P8
● Michèle Jund, élue au Comité de Bassin Adour-Garonne, présente les solutions fondées sur la nature (SfN)	● Recherche et identification d'invertébrés ● Programme 2024 de l'École de pêche	● Villefranche-de-Rouergue choisit des solutions fondées sur la nature (SfN) ● Programme 2024 des lâchers de truites	● Tarifs des cartes de pêche 2024 ● Dates d'ouverture ● AAPMA de Castelnau-de-Mandailles





Fédération ©

INTERVIEW

MICHÈLE JUND PRÉSENTE LES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE

Michèle Jund, ingénieure diplômée de l'école nationale des techniques agricoles de Dijon, préside actuellement la commission des Milieux Naturels au Comité de Bassin Adour-Garonne. Coordinatrice du pôle eau et zones humides pendant près de 30 ans au sein de l'association Nature Occitanie, elle milite aujourd'hui au Comité de bassin, pour que les Solutions fondées sur la Nature (SfN) deviennent incontournables.

2

1. POURRIEZ-VOUS NOUS RAPPELER CE QUE SIGNIFIE LE CONCEPT DE SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE, SA FINALITÉ ET SES DESTINATAIRES ?

Je veux d'abord écarter un malentendu. Les SfN ne sont pas un concept de plus, mais des actions extrêmement concrètes. Elles visent à protéger, gérer ou restaurer de manière durable, les écosystèmes naturels ou modifiés. Aujourd'hui, en effet, on mesure à quel point l'activité humaine a impacté les milieux et notre qualité de vie, parfois de manière irréversible à l'échelle d'une existence. Ces solutions sont donc une réponse favorable au bien-être humain, et apportent des bénéfices réels à la biodiversité. Les SfN sont en mesure de redonner aux écosystèmes leur capacité de fonctionner correctement, et d'encaisser des situations extrêmes. Un exemple simple, la création d'une zone d'expansion de crues. C'est elle qui permet au cours d'eau de reprendre sa place, et de s'étendre en cas de crue pour éviter des inondations destructrices, parfois des noyades et des coûts de reconstruction énormes... Ces solutions sont pérennes, moins chères donc que des actions d'ingénierie classiques à renouveler, et enfin adaptées à la lutte contre les effets du changement climatique. Pour bien faire comprendre l'intérêt de cette approche, le groupe de travail SfN, que pilote la Commission des Milieux Naturels, réunit des élus, impliqués dans la gestion de l'eau et l'aménagement du territoire, des agriculteurs, industriels, acteurs non économiques, associations environnementalistes, etc. En présence d'experts, nous visitons des chantiers de restauration, tout en évaluant les coûts et les avantages. L'objectif de tout ce travail et des expériences menées ailleurs est très concret, car il sert à préparer les préconisations qui figureront dans le 12^e programme de l'Agence de l'eau Adour-Garonne 2025-2030.

2. QUELLES SONT AUJOURD'HUI LES POTENTIALITÉS DES SFN, SUR LE BASSIN ADOUR-GARONNE, POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

Pour évaluer les SfN, nous aurons des sites instrumentés, selon un protocole particulier, qui nous donnera des résultats, notamment en matière de gestion quantitative ou de biodiversité. C'est le cas par exemple, pour la gestion quantitative d'une zone humide. Ces résultats sont indispensables pour convaincre les acteurs de terrain. En une année, une zone humide restaurée retrouve ses fonctionnalités. Entre 6 et 7 ans sont nécessaires après la plantation de haies. En Occitanie, les potentialités des SfN sont énormes ! Actuellement sur 250 000 ha de zones humides, 35 000 sont restaurées et préservées. Chaque année la maîtrise foncière porte sur environ 300 ha. Concernant les 200 000 km de cours d'eau, une grande majorité doit être renaturée. Il faut également évoquer l'érosion du littoral qui porte sur 630 km... Dans un tel contexte, les SfN sont une alternative transversale pour tous les projets qui concernent l'eau et l'aménagement du territoire. Autre atout, elles sont utilisables à différentes échelles, locales, communales ou territoriales.

3. COMMENT SONT ACCUEILLIES LES SFN PAR LES STRUCTURES AVEC LESQUELLES L'AGENCE DE L'EAU TRAVAILLE ?

D'abord de manière très favorable par les structures GEMAPI, qui interviennent dans la Gestion des milieux aquatiques, humides et la prévention des inondations, c'est-à-dire des collectivités, les syndicats de rivière, les EPAGE, ou encore les conservatoires qui depuis des décennies mettent en œuvre des SfN. C'est le cas aussi d'associations environnementalistes, des fédérations départementales de pêche, de chasse, très pointues sur les zones humides ou le cycle de l'eau.

Ensuite, un autre public, par manque de connaissances, je crois, est plus réticent. On nous rétorque souvent, les SfN encore des phrases ! Faire passer l'idée qu'il est possible et plus bénéfique de travailler avec la nature, que contre, demande du temps et de l'énergie. Mais les mentalités évoluent. Le déficit d'eau, les incendies ou la disparition de certains paysages ou d'espèces animales réveillent en nous l'instinct de survie. Dans tous les cas, c'est certain, il faut continuer à aller au-devant du grand public, en développant notre volet communication. Dans cette perspective, notre groupe technique organisera, les 10 et 11 juin 2024, en partenariat avec l'Office français de la Biodiversité, ses journées bilan, pour justement évaluer le potentiel des SfN, dans le bassin.

4. COMBIEN DE PROJETS SONT ACTUELLEMENT CONDUITS D'APRÈS LES SFN ?

Donner un chiffre reste difficile, car les SfN sont des actions transversales, qui intéressent un grand nombre de chantiers : créations de zones d'expansion de crues, restauration de la continuité écologique, désimperméabilisation en zones urbaines. N'oublions pas que si les SfN sont des opérations, elles doivent être préparées, accompagnées par des actions de sensibilisation et informations comme sur la restauration de zones humides. Actuellement, le Comité de Bassin a délibéré en faveur d'un accompagnement financier pour un réseau de 12 sites SfN, dont celui de Villefranche-de-Rouergue, situé dans votre département.

5. EST-CE QUE, À TERME, VOTRE OBJECTIF SERAIT DE CONCEVOIR À GRANDE ÉCHELLE CE TYPE DE PROJET, ET ALLER AU-DELÀ DES « CHANTIERS VITRINES » ?

Pendant 25 ans, j'ai travaillé au sein d'une association naturaliste, chargée en Occitanie de sensibiliser, mais aussi protéger et restaurer les zones humides. À cette époque, ces réserves d'eau étaient mal considérées, car soit-disant insalubres et improductives. Grâce aux chantiers vitrines, nous avons pu communiquer et présenter les enjeux de notre démarche. Aujourd'hui, de nombreux élus sont fiers de les avoir préservées. Ceci me permet d'ajouter que ces chantiers expérimentaux sont également nécessaires pour améliorer nos connaissances, et chiffrer les bénéfices apportés par les SfN. Par ailleurs, les sites qui seront instrumentés, seront suivis pendant 10 ans. Courant 2024, de nombreux projets illustrant une SfN aura sa fiche d'identité qui détaille les enjeux, les actions, le protocole, les partenaires, les coûts et bien sûr les résultats.

6. À L'ÉCHELLE NATIONALE, COMMENT LE SDAGE DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE, TOUJOURS CONCERNANT LES SFN, SE POSITIONNE-T-IL PAR RAPPORT AUX AUTRES GRANDS BASSINS ?

Tout d'abord, le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027 a clairement inscrit dans ses principes fondamentaux, l'importance des SfN. Elles font partie du mix de solutions préconisées concernant la gestion quantitative de la ressource en eau et les enjeux touchant à la biodiversité. Sur notre Bassin, on travaille sur la continuité écologique, les crues, l'érosion des sols. Si dans les autres

SDAGE la référence aux SfN n'est pas explicite, celles-ci se retrouvent par exemple dans les actions de lutte contre les crues. C'est le cas pour la Guadeloupe, et les bassins Seine-Normandie, Artois-Picardie et Rhône-Méditerranée. Autre situation, la recharge des nappes sur le bassin Rhin-Meuse ou la régulation de la température de l'eau en Corse avec des actions menées pour revitaliser la ripisylve.

7. QUE VOUS INSPIRE CE COMMENTAIRE DE LA COUR DES COMPTES QUI ESTIME QUE « LES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE PEUVENT S'AVÉRER TROP LONGUES ET COMPLEXES À METTRE EN ŒUVRE, QUAND ELLES SUPPOSENT PAR EXEMPLE UNE MODIFICATION DE LA CONCEPTION DES VILLES, DE L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET DES PRATIQUES AGRICOLES (*)

Bien sûr que vouloir bouleverser l'aménagement d'une ville entière serait illusoire. N'empêche, depuis 30 ans déjà, les SfN font leur chemin. Les scientifiques les préconisent et des gestionnaires les mettent en œuvre, jour après jour. En Occitanie, l'immense choc provoqué par les inondations de 2013 ou la sécheresse de 2022 a marqué les esprits. Certes du chemin reste à faire, mais la vision des choses, je crois, est en train de changer. Les SfN vont apparaître je l'espère comme des alliées incontournables. Aujourd'hui rien n'est gagné, mais rien n'est perdu. Les résultats positifs déjà obtenus avec les SfN permettent d'espérer.

8. SUR LE TERRAIN, EST-CE QUE LES SFN PEUVENT JOUER, AUSSI, UN RÔLE PRÉVENTIF, ET NON PAS SEULEMENT CURATIF ?

En effet, il est bon de rappeler que préserver, protéger l'existant est le premier volet des SfN. Le second axe concerne la restauration des paysages, des milieux naturels, et au bout du compte de nos écosystèmes. En revanche, je trouve le terme curatif trop connoté. Il rappelle les curages de nos rivières, des opérations très lourdes et chères. Je lui préfère le terme de renaturation, car on ne soigne pas, mais on accompagne la nature, on travaille avec elle, en l'impactant le moins possible. C'est le fondement même des SfN. Je pense par exemple à la plantation de haies, l'effacement d'un seuil pour rétablir la continuité écologique. Certes, l'utilisation de matériel lourd est parfois nécessaire, mais dans le respect de la réglementation et de la biodiversité. C'est toujours impressionnant de voir la rapidité avec laquelle un cours d'eau restauré, produit une eau de meilleure qualité, et dynamise la biodiversité. Pour conclure, j'ai envie de reprendre la citation de votre semestriel Piscator, Là où le péril croît, croît aussi ce qui sauve. À nous maintenant d'agir tous ensemble, main dans la main avec la nature !

(*) La gestion quantitative de l'eau en période de changement climatique - juillet 2023 / [@Courdescomptes](http://www.ccomptes.fr)



SMN/ Tain-Amont / Clic Chap Prod ©

LA RESTAURATION DE LA ZONE D'EXPANSION DE CRUE DE SAINT-ROME-DE-CERNON EN 2019, SYMBOLE DE TRAVAUX MENÉS EN HARMONIE AVEC LA NATURE. EN CAS DE CRUE, LA RIVIÈRE DOIT POUVOIR S'ÉTENDRE, POUR ÉVITER DES DRAMES HUMAINS ET DES PERTES MATÉRIELLES LOURDES.



NICOLAS COSTES,
ANIMATEUR DE L'ÉCOLE DE PÊCHE
FÉDÉRALE DE L'AVEYRON.

Recherche d'invertébrés et état écologique d'un cours d'eau

Depuis janvier 2022, les animateurs décrivent les différents modules qu'ils proposent dans les écoles primaires ou collèges. Conçues en collaboration étroite avec des conseillers pédagogiques, les séances servent de support pour sensibiliser les élèves à la préservation de la biodiversité. Ce numéro de janvier est consacré au module « J'étudie ma rivière en identifiant ses invertébrés ou petites bêtes ».

“MON ÉCOLE, MON COURS D'EAU” FICHE N°3 “J'ÉTUDIE MA RIVIÈRE EN IDENTIFIANT SES INVERTÉBRÉS OU PETITES BÊTES”

Classe : cycles 2 et 3 / collège.
Période : septembre, octobre,
avril, mai, juin ou juillet.
Durée : demi-journée, journée
(ou deux demi-journées).
Lieu : salle de classe, bord de l'eau.
Sont fournis pass-pêche, cannes
à pêche, appâts, épuisettes et seaux.
Chapiteau en cas d'intempéries.

IB = 26*

Résultat obtenu après la pêche
d'invertébrés réalisée par les élèves
du collège Denys-Puech

	Indiv.	Indice biologique (IB)	Coef. (C)	Total (IBxC)
Plécoptères	3	1	4	4
Éphémères	15	2	3	6
Trichoptères	26	3	3	9
Hétéroptères	10	1	2	2
Gammarès	3	1	2	2
Odonates	10	1	2	2
Bivalves	5	1	1	1

IB SUPÉRIEUR À 30 : TRÈS BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE.
IB ENTRE 20 ET 30 : MOYENNEMENT PERTURBÉ.
IB INFÉRIEUR À 20 : TRÈS PERTURBÉ.

* Addition des chiffres de la dernière colonne.



TRICHOPTÈRE
LARVE
PUIS IMAGO*



PLÉCOPTÈRE
LARVE
PUIS IMAGO*



ÉPHÉMÈRE
LARVE
PUIS IMAGO*



* Stade final de développement
après plusieurs phases.



Fédération ©

Le contexte

Cours de *Sciences et vie de la terre* (SVT) avec une classe de 5^e. Séance organisée en lien avec le thème « Découverte de l'eau et sa biodiversité ». Responsable : Mme Doussot, professeure de SVT au collège public Denys-Puech à Saint-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac.

Déroulement de la séance

Rendez-vous au bord de la rivière Lot, avec les élèves et leur professeure. Un premier groupe s'initie à la pêche au coup. En capturant des poissons, ils découvrent des espèces piscicoles présentes dans le département. Cet exercice est réalisé à l'aide de fiches d'identification (forme de la bouche, taille des nageoires, couleur des écailles...). De son côté, le deuxième groupe collecte des invertébrés puis les identifie pour obtenir un IBGN (indice biologique global normalisé). Cet indice permet d'évaluer la qualité biologique de l'eau. Pourquoi ? Parce que les invertébrés comptent parmi les bioindicateurs étudiés (*), pour réaliser le diagnostic écologique d'un cours d'eau, ou d'un tronçon de cours d'eau. En effet, ces organismes sont sensibles aux perturbations ou pollutions qu'elles peuvent subir. Cependant, tous les invertébrés ne réagissent pas de la même manière aux polluants. Ainsi dans un cours d'eau en bon état écologique, comme sur le Lot, on trouvera des plécoptères, ou éphémères, mais peu de sangsues. L'idée à retenir : les invertébrés sont représentatifs des conditions environnementales. Pour récupérer les invertébrés, les élèves soulèvent des pierres et présentent à l'aval de celles-ci une petite épuisette, dans laquelle dérivent gammarès, plécoptères, etc. (voir photo). Dès que l'inventaire est terminé, l'animateur réunit les élèves, et remet à chaque équipe une fiche d'identification. Ils classent et comptent les invertébrés. En fonction de leur famille, et de leur importance, un diagnostic sur l'état écologique du cours d'eau est possible. Au cours de la séance plusieurs invertébrés ont été identifiés (voir tableau).

Programme scolaire de l'école de pêche Niveau cycles 2 et 3 (interventions en classe et au bord de l'eau)

“Sauvons nos rivières !”

Présentation des bassins versants.
Protection du milieu aquatique.

“Découverte de l'écosystème de la truite et mise en place d'un aquarium à l'école”

Module de 4 séances : connaître la truite, son cycle de vie et sa reproduction (aquarium avec des œufs qui éclosent...).

“Étude de ma rivière au travers des larves aquatiques”

Identifier des larves d'insectes et faire un premier diagnostic sur l'état écologique du cours d'eau.

“De mon école à l'océan”

Le trajet de l'eau qui tombe dans la cour de l'école. Les acteurs de l'eau dans le département.

“Découverte des poissons et de la pêche”

Connaître les principaux poissons.
Réglementation. Partie de pêche et identification des espèces piscicoles.

“Au secours de ma rivière”

Module de 4 séances : fonctionnement d'un cours d'eau. Comment le préserver et l'améliorer. Partie de pêche. Échanges avec les parents.

(*) **Bioindicateur** : espèce ou groupe d'espèces, végétales ou animales, dont les caractéristiques observées, comme l'abondance ou la biomasse, fournissent une indication sur le niveau de dégradation du milieu. Quelques exemples de bioindicateurs présents dans les cours d'eau ou les lacs : diatomées (algues brunes), poissons, invertébrés...

Les animations 2024 de l'école de pêche

Activités jeune / + de 8 ans / 25 euros

Découverte pêche / 30 mars / 13 avril / 18 mai / 28 sept. / 12 oct.
Truite appâts naturels (journée) / 16 & 23 mars / 27 avril / 25 mai
Carnassier bateau / 4 & 25 mai / 5 & 12 oct. / 16, 23 & 30 nov. / 7 & 14 déc.
Silure (demi-journée) / 6 avril / 4 & 18 mai / 15 juin / 21 sept. / 5 & 19 oct.
Carpe de nuit / 31 mai-1^{er} juin / 7-8, 14-15, 28-29 juin / 5-6 juillet / 13-14 sept.
Mouche (+ de 10 ans) / 18 mai / 15 & 29 juin
Quiver-tip et carpe en journée / 23 mars / 1^{er} juin / 6 juillet / 14 & 21 sept. / 19 oct.
Black-bass / 23 & 30 mars / 27 avril / 22 juin / 28 sept.
Float-tube (demi-journée, + de 12 ans) / 22 juin / 6 juillet / 14 & 21 sept.

Week-end carnassier / 21-23 & 24-26 oct. / Pareloup / 240 euros

Week-end multipêche / 20-22 août / Pareloup / 240 euros

Activités adulte / 60 euros

Truite appâts naturels / 29 mars / 26 avril
Carnassier bateau / 3 mai / 28 juin / 11 oct. / 22 nov. / 13 déc.
Mouche et nymphe au fil : 17 mai / 13 sept.
Silure : 13 & 20 sept.
Carpe Quiver-tip : 22 mars / 27 sept.

CONCOURS
DÉPARTEMENTAL
JEUNES
SAMEDI 8 JUIN
À FIRMI

SÉJOUR JEUNES
DAIWEYRON 2024
TRUITE ET CARNASSIERS
DU 8 AU 12 AVRIL
MULTIPÊCHE
DU 21 AU 27 JUILLET
ET DU 28 JUILLET
AU 3 AOÛT

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

À PARTIR DE 9H LE SAMEDI 13 JANVIER 2024 :
INSCRIPTION EN LIGNE SUR
ANIMATION.PECHEAVEYRON.FR

À PARTIR DE 9H LE LUNDI 15 JANVIER 2024 :
INSCRIPTION PAR TÉLÉPHONE
OU EN PRÉSENTIEL À RODEZ,
AU MOULIN DE LA GASCARIE.



Fédération ©



Inscriptions & renseignements

À LA MAISON DE LA PÊCHE À RODEZ
(MOULIN DE LA GASCARIE)
PAR TÉLÉPHONE (05.65.68.41.52)
OU PAR INTERNET

www.pecheaveyron.com

ANIMATEURS :
FLORIAN MOLINIÉ 06.72.70.25.17
NICOLAS COSTES 06.72.94.00.98
JEAN-BAPTISTE FERRÉ 06.70.02.22.40
MANU TARDIF 06.48.95.57.15
ALEXIAN LITRE 06.46.19.42.62

VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE ET TOULONJAC METTENT EN ŒUVRE DES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE (SFN) POUR RESTAURER LE BASSIN VERSANT DU NOTRE-DAME

Les deux communes retenues dans le réseau de sites SfN, mis en place par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, s'apprêtent à mener des travaux pour prévenir les inondations et améliorer l'état écologique du milieu. Ce vaste projet est porté par l'EPAGE Aveyron-Amont, Syndicat Mixte du bassin versant Aveyron-Amont (SMBV2A). Les travaux concernent, entre autres, un secteur fortement urbanisé, de la place Fontanges jusqu'à la salle des fêtes de Treize Pierres.

Comme le rappelle Michèle Jund, présidente de la Commission des Milieux Naturels au Comité de Bassin Adour-Garonne, les Solutions fondées sur la Nature (SfN) sont des actions extrêmement concrètes (lire en page 2). Celles-ci visent à protéger, gérer et restaurer de manière durable les écosystèmes naturels ou modifiés. Les écosystèmes restaurés retrouvent ainsi leur capacité de fonctionner correctement pour encaisser des situations extrêmes et rendre service aux populations (lire l'interview page 2). Dans le cas précis du bassin du Notre-Dame, c'est tout à fait la même problématique et les mêmes enjeux auxquels sont confrontés élus et techniciens. Avant que dans les années 50 ne commencent les travaux de la place Fontanges, les abords du ruisseau en amont du moulin n'étaient que prés et zones humides. En présence de Nathan Graignon (service urbanisme), Wilfried Pradayrol (technicien bureau d'études) et Oussema Arous (chargé de mission inondation - SMBV2A), Vincent Lavergne du SMBV2A, rappelle en effet l'artificialisation et la modification profonde du milieu. Avec tout d'abord le ruisseau Notre-Dame. Chenalisé sur ses deux berges, suite à la construction de murets en béton haut d'environ 2 m (entre la place et la salle des fêtes), une partie de son lit mineur est par ailleurs bétonné. En amont du Moulin, le cours d'eau se divise en plusieurs bras, et l'un d'eux s'écoule dans une buse, sous le parking. Ensuite, les abords du cours d'eau jusqu'à la place Fontanges, une fois remblayés, ont perdu leur rôle de zone humide. Résultat, complètement bitumée et imperméabilisée, puis totalement dépourvue d'arbres, la place sert, actuellement, uniquement de parking. C'est dans ce contexte, que les élus ont donc décidé d'utiliser des solutions fondées sur la nature (SfN) pour faire face, notamment, aux débordements du cours d'eau et améliorer l'état écologique « moyen », de la masse d'eau du ruisseau de Notre-Dame.

SFN ET INONDATIONS

Il est vrai que ce secteur de Villefranche-de-Rouergue est particulièrement exposé et sensible aux inondations mais aussi au ruissellement urbain. Plusieurs épisodes de crues, répertoriés depuis bientôt une petite centaine d'années en attestent (1930,

1958, 1960... 2003, 2007, 2018). Les travaux seront réalisés à différentes échelles spatiales. D'abord suppression des remblais, préservation des zones humides et de zones naturelles d'expansion de crues. Ensuite, création d'un méandre à l'aval de la salle des fêtes, pour ralentir les écoulements en période de hautes eaux. Dernière cible, la place Fontanges qui sera désimperméabilisée et végétalisée, avec comme effet positif, l'infiltration de l'eau dans les sols. L'enjeu : s'adapter au changement climatique et aux événements extrêmes.

PLACE AUX ARBRES

L'urbanisation contribue fortement à la dégradation de l'état écologique de la masse d'eau du Notre-Dame. Créer un méandre et replanter une ripisylve vont redonner un aspect plus naturel au cours d'eau. La désimperméabilisation de l'immense parking de la place Fontanges va se traduire par la plantation massive d'arbres et le remplacement de l'ancien bitume par un nouveau revêtement perméable. Sans faire perdre à cet espace sa fonction de parking, les SfN contribuent à créer des îlots de fraîcheur, et à atténuer les méfaits du changement climatique. Enfin, ces travaux devraient donner à l'ensemble du projet, un aspect plus naturel, plus bucolique. Pour Nathan Graignon, responsable du service urbanisme de la commune, « ces travaux doivent rendre l'entrée dans Villefranche-de-Rouergue plus attractive, et embellir la place Fontanges, afin de redynamiser cet espace public, deux objectifs clairement exprimés par la municipalité ».

MESURER LES SERVICES RENDUS

Le partenariat passé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne avec les communes, l'EPAGE Aveyron-Amont et les autres structures, est un partenariat de long terme, de 5 à 10 ans. Ce projet doit servir en effet à collecter des données, les transmettre et rendre compte des évolutions du projet. Leur analyse sera l'occasion de quantifier et mesurer l'efficacité des SfN par rapport à l'hydrologie, la température du sol, de l'eau et de l'air, etc. Seront également mesurés les services et le bien-être apportés aux habitants. Les premiers travaux de ce projet SfN doivent débuter fin 2024, début 2025. ■

Partenaires et projet de suivi scientifique

- Fédération départementale de pêche de l'Aveyron : suivi hydromorphologique, suivi température de l'eau, air et sol.
- ADASEA : suivi piézométrique, suivi évolution zones humides.

Maîtrise d'ouvrage

- Commune de Villefranche-de-Rouergue : désimperméabilisation, gestion des eaux pluviales, restauration étang de Colonges et ouvrages du moulin, création du nouveau franchissement.
- EPAGE Aveyron-Amont : suivi hydrologique, restauration du ruisseau, création du méandre.

CI-CONTRE :
EN ARRIÈRE-PLAN, L'IMMENSE PARKING
DE LA PLACE FONTANGES, OÙ LES TRAVAUX
DE DÉSIMPÉRMÉABILISATION ET LA PLANTATION
D'ARBRES SONT PRÉVUS.

Lâchers de poissons au barrage de Montézic

La vidange complète du barrage réalisée en avril 2023 a nécessité le rempoissonnement du site, très apprécié des pêcheurs. Une autre opération du même type est prévue à l'automne 2024.

L'absence d'eau a révélé un paysage lunaire. Beaucoup de sable, quelques murets et la trace de chemins anciens s'offrent à la vue des visiteurs. Pour les pêcheurs attentifs, toujours en quête d'informations, c'est le déficit d'abris pour les poissons qui les frappe. Sur ce lac où de gros sandres font depuis longtemps la joie des passionnés de carnassiers, il faut maintenant repartir à zéro. C'est en octobre et novembre, après que les travaux de maintenance ont pris fin (vérification de la sureté des digues), que la première phase de rempoissonnement a eu lieu. Les opérations, organisées sous la responsabilité de la fédération départementale de pêche, ont bénéficié de l'aide précieuse de nombreux bénévoles d'AAPPMA locales : la Viadène bien sûr mais aussi Argence-en-Aubrac et Carladez. Au total, près de 4 tonnes de poissons ont été déversés. Dans la détail, brochets géniteurs (250 kg), sandres géniteurs (380 kg), perches toutes tailles (380 kg) gardons / rotengles géniteurs (1 700 kg), gardons / rotengles 2 étés (750 kg), carpes géniteurs (300 kg), carpes 2 étés (100 kg).



Fédération ©

Sur ce lac caractérisé pour ses forts marnages journaliers (plus ou moins 8 m), la navigation reste évidemment interdite, y compris en float-tube. Enfin, du 1^{er} avril au 14 juin inclus, la fédération rétablit la réserve à sandres sur le lac de Montézic. Dans le cadre des mesures compensatoires en lien avec la vidange complète du lac, les opérations de rempoissonnements sont financées par EDF. Le coût total de la mise en charge (2023 et 2024) s'élève à environ 50 000 euros.

Fiche technique du barrage de Montézic

Mis en service : 1981. Surface : 250 ha (11 km de berges).
Profondeur maximale : 50 m. Dernière vidange : 2010.
Espèces piscicoles : sandre, brochet, perche, gardon, rotengle, carpe.
Interdit à la navigation.



Fédération ©

UN GRAND MERCI AUX BÉNÉVOLES QUI ONT PARTICIPÉ
AU REMPOISSONNEMENT DU LAC. TRÈS APPRÉCIÉ, CE SITE DE PÊCHE
RETROUVERA BIENTÔT TOUT SON POTENTIEL.

Lors du précédent numéro, nous avons évoqué le projet d'études et de restauration d'une zone humide, porté par l'EPAGE Viaur, en partenariat avec EDF et le Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie (CEN Occitanie). Les premiers travaux sont terminés.

Pour rappel, le projet porte sur un site largement drainé, qui fait l'objet de suivis depuis septembre 2022, en vue d'opérations de restauration. La première étape a consisté à comprendre le fonctionnement hydrologique de ce secteur, pour disposer d'un état initial, préalable aux travaux. Au cours du mois d'octobre, a eu lieu une première opération de suppression du système de drainage, sur une surface d'environ 1,5 ha. Ces travaux ont été complétés par la mise en forme d'un talus, en vue de la plantation d'une haie double. Située en limite de la zone restaurée, cette haie doit limiter les risques d'apports d'intrants, causés par les ruissellements, à partir des parcelles cultivables en surplomb. Comme le rappelle Clément Decaux de l'EPAGE Viaur, « à court terme, l'objectif des travaux est double. Constaté une remontée du niveau d'eau dans le sol, et surtout, mesurer que cette eau, dans le temps, s'y maintient. Ces résultats seraient la preuve que le sol a bien retrouvé ses capacités à retenir l'eau après que des drains aient été supprimés. À plus longue échéance, d'ici 2 à 3 ans, l'objectif sera de permettre le retour à un fonctionnement plus naturel du site. À la fois du point de vue hydrologique, mais également en termes de biodiversité, avec le retour de végétations caractéristiques des milieux humides », conclut le chargé de mission. Dans un prochain numéro, nous aurons l'occasion de vous livrer les premiers résultats de ces travaux novateurs menés sur une parcelle agricole de Prades-de-Salars sur le Lézérou.



EPAGE Viaur ©



SMBVTAM ©

ZONE D'EXPANSION DE CRUE DE SAINT-GEORGES-DE-LUZENÇON : LE CHANTIER DE RESTAURATION BIEN AVANCÉ

Après la réalisation de la première phase des travaux, marquée notamment par la mise à sec de la zone de chantier et le démontage de la chaussée (Piscator N°37), le projet porté par le Syndicat mixte du bassin versant Tarn-Amont suit son cours. Retour sur les dernières opérations programmées à l'automne et l'hiver derniers.

Plusieurs travaux ont effectivement eu lieu depuis le printemps 2023. Et tout d'abord la démolition du vestiaire, réalisée à la fin du mois d'août dernier. Situé en zone inondable, le bâtiment constituait en effet un obstacle à la libre circulation de l'eau. Redonner de l'espace au cours d'eau pour s'étendre en cas de crue, ceci afin d'en réduire les impacts, est la finalité même d'une zone d'expansion de crue (ZEC). Ensuite, au mois de septembre, les travaux de terrassement du lit moyen de la ZEC ont été achevés. La protection des berges contre l'érosion, conçue à l'aide d'enrochements en pied de berge et de plantations, a concerné la voie SNCF à l'extrémité amont rive gauche, et la voirie communale, en aval rive droite. Autre opération terminée, la construction des piles et la mise en place de la passerelle (voir photo). Céline Delagnes, directrice du Syndicat mixte du bassin versant Tarn-Amont semble confiante pour la suite du chantier. « Jusqu'à présent, les travaux se déroulent plutôt sur un bon rythme. Au cours de l'automne et de l'hiver 2023-2024, les travaux sont consacrés à la végétalisation du site. La plantation d'arbres, d'arbustes et d'hélophytes mais aussi l'ensemencement des talus et de la parcelle agricole doivent redonner au site toute son attractivité, et j'espère même l'accroître. Des gîtes pour la faune ont ainsi été créés. Toujours dans le souci de proposer un lieu de vie agréable et convivial, les habitants et habitantes de la commune disposeront prochainement d'un parcours sportif. Ils pourront également s'informer sur leur environnement, à partir de panneaux consacrés à la biodiversité locale, l'histoire du site, et bien sûr le fonctionnement du Cernon, le cours d'eau qui traverse le village. La zone d'expansion de crue devrait assurer pleinement ses fonctions contre les inondations dès la fin de ce printemps », conclut la directrice. ■

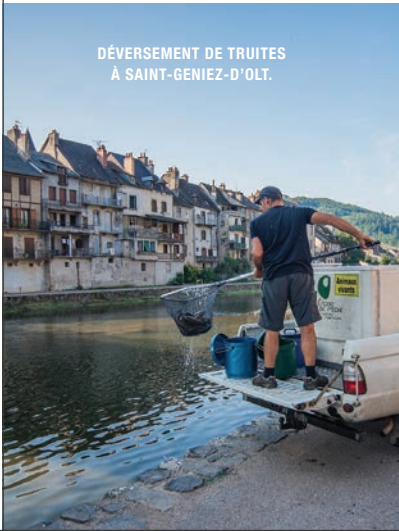
120 000 truites seront lâchées en 2024

Cette saison encore, la fédération départementale de pêche et les AAPPMA aveyronnaises valorisent les parcours de truites surdensitaires. Lieux d'animations, d'apprentissage et de convivialité, les sites de lâchers participent à la promotion de la pêche de loisir.

Le nombre remarquable de parcours actuellement disponibles, 65 au total, permet aux gestionnaires de proposer à travers tout le département, plusieurs dizaines de sites accessibles, confortables et sécurisés (voir carte ci-dessous). C'était en effet l'objectif du 1^{er} Schéma de développement du loisir pêche (2014-2018), conçu pour rendre plus visible et attractive la pêche de loisir. Ainsi, en partenariat avec les collectivités, la pêche associative aveyronnaise peut se réjouir aujourd'hui, de participer de manière effective à l'aménagement du territoire, l'économie locale et aux animations des communes rurales. De Saint-Symphorien-de-Thénières à Brusque, et de Najac à Saint-Geniez-d'Olt, les AAPPMA et la fédération agissent en vue de satisfaire leurs adhérent (e)s, mais pas de n'importe quelle manière.

Gestion rationnelle

En effet, le choix des secteurs pour lâcher les truites, tient compte du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion piscicole (PDPG). Réalisé par le service scientifique de la fédération et validé en 2022 par arrêté préfectoral, ce document définit de manière précise les secteurs patrimoniaux, où les déversements de truites surdensitaires sont strictement interdits. Ce travail de longue haleine a permis de mettre en place, en 2007, la gestion patrimoniale. Son principe est simple. Sur les secteurs où la truite sauvage peut accomplir son cycle biologique (reproduction, croissance et développement), tout alevinage ou tout déversement de truites surdensitaires sont interdits.



Fédération ©

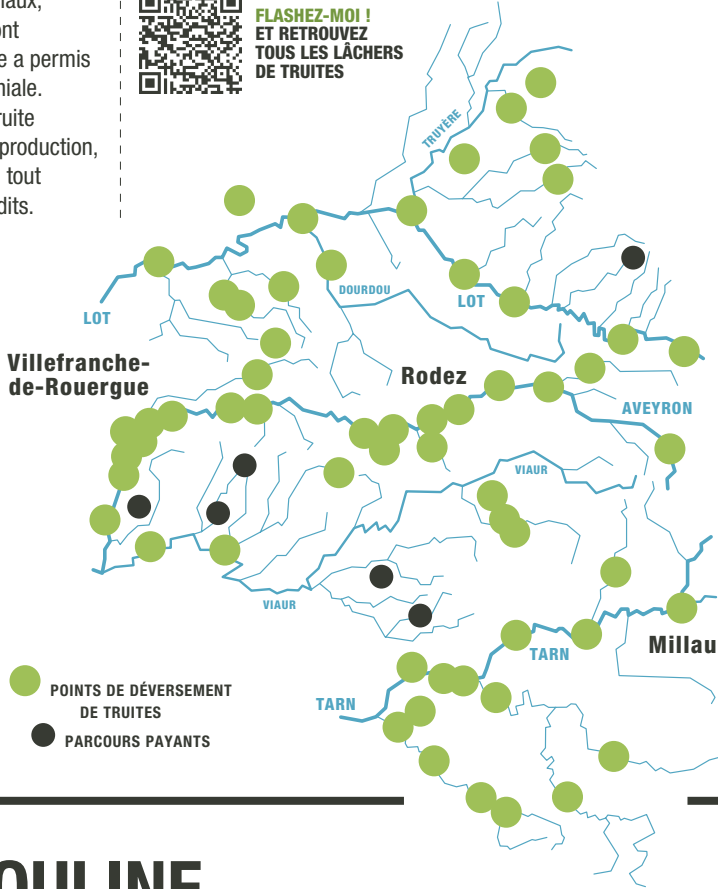
Voilà pourquoi les lâchers ont lieu presque exclusivement sur des cours d'eau et plans d'eau classés en 2^e catégorie.

Lâchers de truites communiqués

Pour que l'ensemble des pêcheuses et des pêcheurs bénéficient de ces lâchers, plusieurs supports d'informations sont mis à leur disposition. Et tout d'abord, le site internet de la fédération, très consulté, puis des articles dans la presse locale, les renseignent tout au long de la saison sur les dates et les lieux des déversements. Ces opérations se déroulent de mars à fin juin, avant que les températures de l'eau ne soient trop élevées. Seules quelques AAPPMA continuent les lâchers en juillet et août : Saint-Geniez-d'Olt, Laissac, Entraygues-sur-Truyère, etc., sans oublier le lac des Picades. Cette saison encore les pisciculteurs Philippe Cenni et Patrick Cayrel ont bien travaillé pour satisfaire l'ensemble des associations, en produisant environ 30 tonnes de truites, toujours très appréciées pour leur saveur gustative. Bonne pêche à toutes et à tous ! ■



FLASHEZ-MOI !
ET RETROUVEZ
TOUS LES LÂCHERS
DE TRUITES



LA PISCICULTURE DE LA MOULINE PRODUIRA 30 TONNES DE TRUITES EN 2024

Dans quelques semaines, les pisciculteurs Philippe Cenni et Patrick Cayrel commenceront à livrer les AAPPMA, à travers tout le département, pour l'ouverture de la truite en 1^{re} catégorie.

Cette saison encore, les lâchers de truites occuperont une place importante sur le territoire de pêche aveyronnais. Programmés sur des lieux spécifiques, où la truite sauvage ne peut pas ou plus accomplir ses 3 cycles biologiques (reproduction, croissance et développement), les lâchers de truites arc-en-ciel et fario nées en pisciculture redonnent de l'attrait à des cours d'eau dégradés. Pour mémoire, il faut préciser que les zones patrimoniales où les lâchers restent interdits, sont définies dans le cadre de la rédaction du Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion piscicole (PDPG), document validé par les services de l'État.

30 000 TRUITES POUR L'OUVERTURE

Tous les amateurs de parcours spécifiques devraient être satisfaits le 9 mars prochain, date de l'ouverture en 1^{re} catégorie. Le nombre remarquable de sites accessibles bien dotés en poissons (voir carte ci-dessus), et leur qualité gustative, due à l'élevage non intensif pratiqué à La Mouline, rendent ces lâchers très populaires et fortement fréquentés. Partager en famille ou entre amis une partie de pêche conviviale, et ramener chez soi un joli plat de truites, restent des moments formidables, qui jouent dans nos zones rurales un rôle important, parmi les animations proposées. Cette volonté d'inscrire la pêche en tant qu'acteur du territoire, est en effet une volonté constante des responsables de la fédération. Les 180 livraisons de truites qu'effectueront les pisciculteurs, en 2024, pour les AAPPMA et le lac des Picades, sont là pour le rappeler. ■



EPAGE Viaur ©

LA PISCICULTURE DE LA MOULINE, ALIMENTÉE PAR UNE EAU QUI COULE EN PERMANENCE À 11°C, EST L'UN DES PLUS BEAUX FLEURONS DE LA FÉDÉRATION DE PÊCHE AVEYRONNAISE.

LE SERVICE SCIENTIFIQUE FAIT UN PREMIER BILAN DE SON RÉSEAU DE SURVEILLANCE ET D'OBSERVATION HYDROLOGIQUE

6



MARTINE GUILMET,
DU SERVICE SCIENTIFIQUE DE LA FÉDÉRATION,
RÉALISE UNE MESURE DE DÉBIT
À L'AIDE D'UN COURANTOMÈTRE.

Fédération ©

Dans le numéro précédent, nous avons évoqué la création et la mise en place du Réseau de Surveillance et d'Observation Hydrologique (RéSOH).

Ce projet, initié par le service scientifique de la fédération auquel plusieurs partenaires ont adhéré, a débuté au printemps dernier.

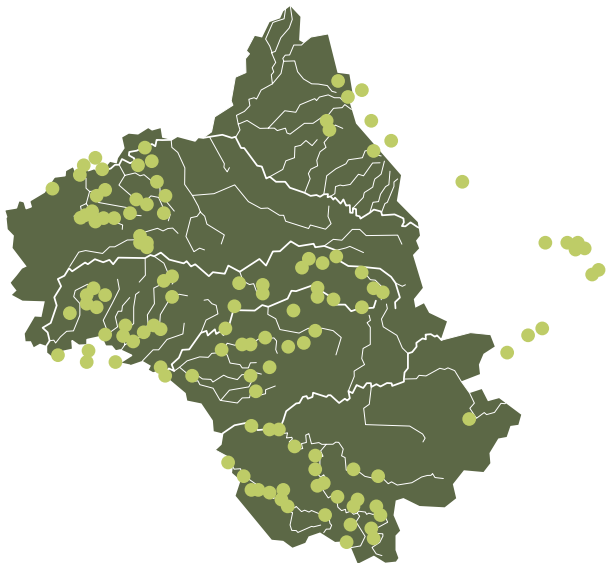
Son objectif initial : combler le déficit de connaissances sur l'état quantitatif de la ressource, notamment mis en évidence lors de la sécheresse de 2022.

Le premier bilan présenté à l'automne devant les services de l'État et du département, confirme la capacité du RéSOH, à fournir des données hydrologiques supplémentaires, nécessaires à une meilleure gestion de la ressource dans le département.

Observation des niveaux d'eau selon le protocole Onde déterminé par l'OFB

Caractéristiques des stations : accessibles et d'une longueur minimale de 50 m, site non influencé directement par des rejets ou des prélèvements.
Nombre de stations par département : minimum 30.
Observations visuelles : « écoulement visible », « écoulement visible faible », « écoulement non visible », « assec ».
Période des suivis : de mai à septembre, le 25 de chaque mois (à plus ou moins 2 jours).
Des suivis complémentaires sont possibles pour optimiser la gestion.
Infos : www.onde.eaufrance.fr

« **En quête d'eau** » est un projet de sciences participatives développé par l'OFB en 2017, complémentaire du réseau Onde. Le recueil des données est possible toute l'année. Concerne le grand public sur tous les cours d'eau (fleuves, rivières et ruisseaux). Il existe 5 types d'observations : « débordements », « écoulement acceptable », « écoulement visible faible », « écoulement non visible », « assec ».
Lien : <https://enquetedeau.eaufrance.fr>



LES 145 SITES DU RÉSOH, DONT QUELQUES-UNS SONT SITUÉS EN LOZÈRE ET DANS LE GARD, ONT PERMIS DE RÉALISER 647 OBSERVATIONS, DE FIN AVRIL À FIN OCTOBRE. LES OBSERVATIONS ONT LIEU UNE À DEUX FOIS PAR MOIS.

1. Acteurs et couverture spatiale du RéSOH

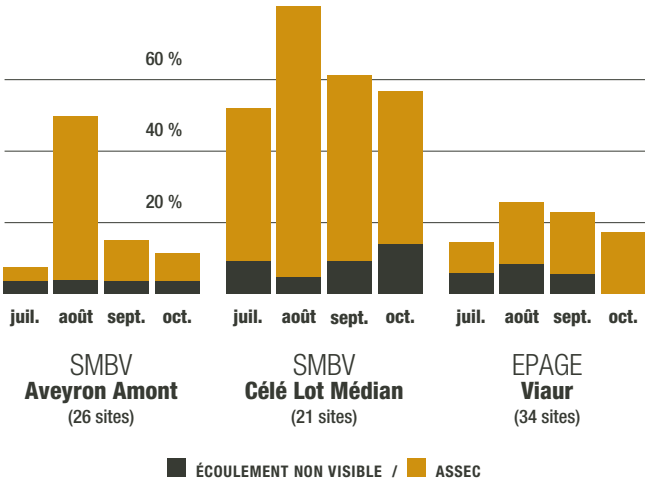
À l'origine, le projet fait appel aux acteurs de terrain, les structures GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Ce sont leurs techniciens qui sont chargés de la collecte des données, celles-ci étant traitées et valorisées dans un second temps par le service scientifique de la fédération. Les partenaires qui adhèrent au RéSOH sont les suivants : Parc naturel régional de l'Aubrac, Syndicats mixtes bassins versants, Lot-Dourdou, Célé-Lot médian, Aveyron-Amont, Tarn-Amont, Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance et EPAGE Viaur. Les concepteurs du RéSOH ont souhaité dès le départ sélectionner et couvrir un territoire représentatif de la situation hydrologique, en tenant compte de la diversité des petits cours d'eau. En multipliant le nombre des observations, en particulier sur les têtes des bassins versants souvent laissées de côté, les gestionnaires de la ressource peuvent porter un regard plus large sur la situation hydrologique. Et ainsi prendre des décisions adéquates. Les structures GEMAPI étant parfois compétentes pour travailler à cheval sur 2 départements, Par exemple le Syndicat Mixte Tarn-Amont intervient en Lozère et dans le Gard (voir carte). Le RéSOH avait pour ambition initiale, de couvrir un territoire d'environ 15 000 km², soit environ 20 000 km de cours d'eau, répartis dans 400 masses d'eau. Pour sélectionner les sites d'observation, on prend en compte l'intérêt du site, son accessibilité, les caractéristiques hydrographiques et géologiques du secteur, et enfin les pressions humaines (microcentrale, irrigation...), pouvant directement ou indirectement affecter l'écoulement. Au total, sur les 1 600 sites potentiels, 360 ont été retenus puis proposés aux partenaires (syndicats de rivière et Parcs naturels régionaux). En 2023, à l'issue de la première campagne de suivis, organisée dans le cadre du RéSOH, les 145 sites sélectionnés ont produit 647 observations. Celles-ci ont lieu 1 à 2 fois par mois, de fin avril à fin octobre. Le suivi hydrologique du cours d'eau consiste à signaler 4 situations : écoulement visible et acceptable / écoulement visible faible / écoulement non visible / assec.

2. Bilan de la première campagne

Alexis Solignac, ingénieur à la fédération de pêche et à l'initiative du projet, juge « *très prometteuse cette première campagne de suivis hydrologiques. Les partenaires ont répondu présents, ce qui n'est pas toujours facile, car il faut du personnel, un calendrier dédié et de la constance. En tous les cas, je tiens à les remercier pour leur investissement. On avance petit à petit, même si l'analyse des données n'est pas toujours facile. Ceci est logique car on n'a pas autant de recul que le réseau ONDE, l'Observatoire national des étiages, mis en place en Aveyron depuis 2012 par les services de l'État. En revanche, et c'est très encourageant, le RéSOH compte actuellement 145 sites d'observations, alors que le réseau Onde en totalise 30. On prend en compte des observations réalisées dans des départements limitrophes. Ce qui constitue une nouveauté et un plus pour nos analyses. Pour l'heure, la valorisation des résultats doit se faire avec prudence et rigueur. Pour consolider nos connaissances, nous avons prévu cette année, d'augmenter le nombre de sites, sur des territoires où le RéSOH est encore peu implanté. Ce n'est qu'une question de temps, car les partenaires sont motivés. Enfin, pour être encore plus pertinent je crois nécessaire de prolonger les observations de suivis hydrologiques jusqu'au mois d'octobre. Comme on le constate depuis quelques années les étiages durent bien au-delà du mois d'août ! L'idéal serait d'ailleurs que ces observations aient lieu tout au long de l'année et ne ciblent donc pas que les asssecs ! Il nous manque encore une vision d'ensemble de l'hydrologie qui nous permettrait de mieux anticiper la gestion de la ressource. Il faut en effet assurer une gestion équilibrée pour tenter de satisfaire tous les usagers de l'eau, mais aussi et surtout la biodiversité.* »

3. Résultats et perspectives

L'une des informations principales qu'il faut retenir actuellement concerne les débits annuels des cours d'eau. Non seulement leur baisse est impressionnante, 30 % sur la rivière Lot au cours de ces 50 dernières années, mais de plus, cette baisse est constatée en dehors des périodes d'étiages, qui ont lieu d'habitude au cours de l'été. Ce phénomène s'observe, alors que le cumul pluviométrique reste stable. En réalité, c'est la répartition des précipitations qui a changé, et qui explique cette situation. Dans un tel contexte, la construction de barrages apparaît peu crédible pour régler les problèmes d'abondance de la ressource. Concernant les perspectives 2024, il faut noter que les pêcheurs pourront collecter et transférer des données via *En quête d'eau*, projet de sciences participatives développé par l'OFB (lire encadré). Ce sera aussi possible dans le cadre de la campagne « Sauvons nos rivières », de la Fédération nationale de pêche en France, qui a lancé son Observatoire national (suivis des températures des écoulements). L'ensemble des données collectées par les pêcheurs pourront compléter celles du RéSOH. Poursuivre le développement du RéSOH fait partie des priorités, notamment en contrôlant la pertinence des sites d'observation déjà opérationnels. Ainsi, est-ce que l'emplacement choisi est vraiment stratégique pour réaliser de manière objective le suivi hydrologique ? Alexis Solignac espère également que la publication des résultats permettra aux gestionnaires de mieux connaître leur territoire. L'expertise issue des analyses du RéSOH, devra être une aide à la prise de décisions, à la fois sur le moyen et long terme. Cette perspective en effet sera beaucoup plus décisive et efficace que la gestion de crise, faite dans l'urgence. Toujours dans la perspective d'améliorer ses connaissances sur l'hydrologie, le service scientifique de la fédération met en place de nouvelles approches. Elle a ainsi recruté un stagiaire, qui analysera l'évolution historique des débits des cours d'eau aveyronnais. Ensuite, en 2024 toujours, les ingénieurs de la fédération pourront utiliser de nouvelles compétences acquises à la suite de l'étude Vioulou notamment, ou de stages de formation. « *Comme vous pouvez le constater, le RéSOH, a, je le crois, un vrai potentiel. Ce projet mené en totale confiance avec nos partenaires, nous motive doublement, pour améliorer nos connaissances sur l'hydrologie, un enjeu plus que jamais essentiel* », conclut Alexis Solignac.





Le deuxième Schéma départemental de développement du loisir-pêche prêt en 2024

Fédération ©

En analysant les forces et les faiblesses du 1^{er} SDDL (2014-2018), puis les résultats de l'enquête menée auprès des pêcheurs, Arnaud Mahut, annonce les grandes orientations du futur Schéma.

Satisfaire l'ensemble des pêcheurs et des pêcheuses, quels que soient leur âge et la technique pratiquée est le but ultime, que poursuit depuis 20 ans la fédération aveyronnaise. Actuellement, il semblerait que le grand nombre de projets structurants dont bénéficient les adhérent(e)s, soient fortement appréciés, et soulignent ainsi, la pertinence des investissements réalisés. En effet, l'école de pêche fédérale, l'aménagement soutenu de parcours de pêche et le réseau départemental de rampes de mises à l'eau ont profondément dynamisé la pratique de la pêche. Dans le même temps, le nouveau site internet et la mise en lumière de la fédération par ses réseaux sociaux, ont installé la structure sur la scène médiatique. Par exemple, à l'occasion des manches du Challenge Henri-Hermet ou du Circuit float-tube Occitanie, organisées par la fédération aveyronnaise, et qui participent entre autres, à la notoriété de la structure.

Écouter, comprendre les pêcheurs

Cependant, malgré ces importants investissements, satisfaire les pêcheurs s'avère compliqué. Les pêcheurs déçus, débutants ou confirmés, se plaignent, principalement, de capturer trop peu de poissons. Obtenir des empoissonnements supplémentaires, ou voir évoluer la réglementation sont leurs revendications. Actuellement les empoissonnements de truites sont très largement supérieurs à ceux de poissons blancs et de carnassiers. Faut-il rééquilibrer les dépenses et ainsi diversifier l'offre de pêche ? Et dans quelles proportions, au moment où les piscicultures en France peinent à produire cyprinidés et carnassiers ? Voilà des questions stratégiques, auxquelles les responsables de la fédération devront prochainement répondre.

Influenceur de la pêche

Pour Arnaud Mahut, le 2^e SDDL doit principalement mettre l'accent sur le volet communication. « En effet, la création de nouveaux parcours de pêche reste

importante, mais devrait ralentir, car le plus gros est fait. En revanche, la communication doit encore innover. En créant, pourquoi pas, de nouvelles rubriques sur le site internet, ou en faisant évoluer les réseaux sociaux, Facebook, Instagram, Youtube. L'information des pêcheurs s'en trouverait améliorée, et les actions de la fédération et des AAPPMA mieux comprises. Ensuite, le questionnaire montre clairement que les pêcheurs souhaitent une communication fédérale axée sur la pêche, avec des tutoriels, des présentations de sites et de techniques, les mieux adaptées pour y capturer des poissons tout au long de l'année. Ces vidéos, tournées en Aveyron, sont aussi un bon moyen pour recruter de nouveaux adhérents. Au cours des prochaines semaines, les responsables de la fédération doivent réfléchir à ce nouveau contexte. Leurs outils de communication, jusque-là essentiellement informatifs, doivent évoluer, toujours au service de la pêche associative, et en répondant aux attentes de ses adhérents », conclut le technicien. ■

Questionnaire en ligne

Proposé en ligne aux mois de mars et avril 2023, le questionnaire a recueilli 1 460 réponses. Si ce mode de diffusion ne permet pas d'obtenir les réponses de l'ensemble des pêcheurs, en revanche, celles-ci ont permis aux concepteurs du Schéma de mieux cerner les différentes manières de pratiquer la pêche et les attentes qui en découlent. Les réponses détaillées ci-dessous, proviennent, majoritairement de pêcheurs habituels. Leur analyse a été réalisée par le bureau d'études Ayga.

/ Qui a répondu au questionnaire ?

Principalement les pêcheurs réguliers (63 %), et par ailleurs spécialistes (32 %), qui réalisent en moyenne 25 sorties de pêche par an (64 %). Parmi ces contributeurs, 69 % sont aveyronnais, 14 % originaires de départements limitrophes, et 16 % viennent d'autres départements. Enfin, 1 % résident à l'étranger.

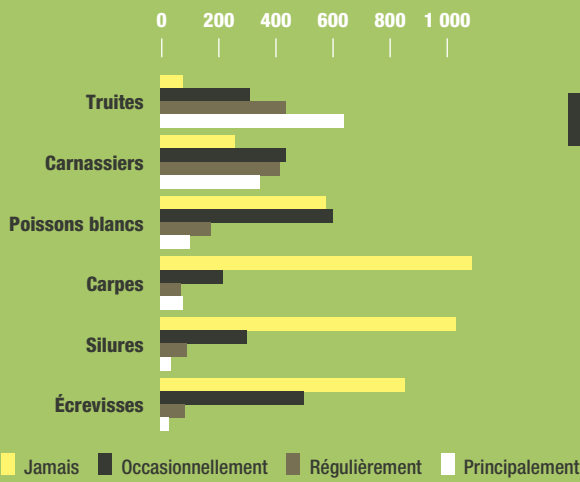
/ Combien de temps durent les parties de pêche ?

Près de la moitié des pêcheurs (49 %) y consacrent une demie-journée, 31 % une journée, 20 % moins de 2 heures.

/ Distance parcourue pour sa partie de pêche ?

34 % des pêcheurs parcourent de 20 à 50 km, 25 % de 50 à 100 km, 24 % plus de 100 km, 16 % moins de 20 km. Au cours de la saison, 77 % des pêcheurs interrogés indiquent avoir pêché, une ou plusieurs fois, en dehors du département.

/ Les espèces piscicoles les plus recherchées ?



/ Motivations principales pour aller à la pêche

Immersion dans la nature et partage entre amis ou en famille. 8 % consomment les poissons capturés, 30 % n'en consomment jamais, 48 % occasionnellement. 81 % ne pratiquent pas la compétition. La technicité et la recherche de poissons trophées.

/ Gestion de la pêche et efficacité des mesures de développement

Les animations arrivent largement en tête (école de pêche fédérale, APN). La garderie et les compétitions sont les moins citées. 33 % de réponses indiquent que les empoissonnements sont nécessaires pour améliorer la pêche dans le département : truites et carnassiers les plus demandés (black-bass, perches, sandres). 88 % des pêcheurs interrogés estiment que les résultats à la pêche dépendent de la gestion des milieux aquatiques, 34 % pensent que la réglementation a un effet sur ces résultats.

/ Les pêcheurs et la communication

Le site internet de la fédération est la source d'informations la plus utilisée par les pêcheurs, suivie par les réseaux sociaux. Une demande existe de la part des pêcheurs, qui souhaiteraient avoir accès à davantage de vidéos (tutos techniques, présentation de sites). Les supports papier sont peu plébiscités.

/ Satisfaction des pêcheurs

Les personnes interrogées sont satisfaites par le potentiel de pêche qu'offre le département. Par rapport à l'offre de pêche, les pêcheurs de truites restent les plus critiques.

LAC DES PICADES

19 % DES PÊCHEURS INTERROGÉS LE FRÉQUENTENT / 76 % 1 À 2 FOIS PAR AN
16 % 2 À 4 FOIS PAR AN / 6 % 4 À 10 FOIS PAR AN / 2 % PLUS DE 10 FOIS

Le Challenge Henri-Hermet et le Circuit float-tube Occitanie apprécient toujours l'Aveyron



Fédération ©

Les responsables de la fédération se souviendront longtemps de la manche du Challenge, organisée au lac de Castelnau-Lassouts-Lous en novembre dernier. Les concurrents bien sûr, mais surtout les commissaires bénévoles, ont dû affronter pendant tout le week-end des trombes d'eau. Le niveau du barrage, dimanche, s'était élevé d'1 mètre ! N'empêche, l'abnégation et la vaillance de toutes et de tous ont permis le déroulement normal de l'épreuve. Seule ombre au tableau, les animations de l'école de pêche prévues samedi, avec les familles et les élèves du secteur, ont été pour la plupart annulées. Pour mémoire, les 56 équipes présentes ont totalisé après 12 heures de pêche, 212 poissons (132 sandres, 43 perches, 27 silures et 7 brochets). À l'issue de la manche sont montés sur le podium, les équipes Destruel-Barnouin, Guy et Loïc Magnaval, puis Vigier-Joerg, un classement qui permet à l'équipe aveyronnaise (les derniers concurrents cités), de remporter l'édition 2023. Au cours de la saison, marquée par l'annulation, sècheresse oblige, des épreuves de La Ganguisse et Caramany, les 3 autres manches organisées à Saint-Etienne-de-Cantalès (242 poissons enregistrés), La Raviège (138 poissons) et Castelnau-Lassouts-Lous (212 poissons) ont fait le plein, réunissant chaque fois près de 60 équipes. Déjà 3 premiers rendez-vous ont été fixés pour 2024, sur les sites d'Aiguelèze, La Ganguisse et Villerest.

Float-tube gagnant

De son côté, le Circuit poursuit sa remarquable progression, avec aujourd'hui un noyau stable de concurrents. La formule des 2 manches sur un même week-end, inaugurée en Aveyron, sur le Lot à Capdenac et au lac de Golinac, a visiblement plu à tout le monde. Le format des épreuves (5 heures), puis la découverte de nouveaux parcours (lac du Vigueron dans le Tarn-et-Garonne), assurent le succès du Circuit. Déjà 5 destinations sont prévues en 2024 : Ariège, Gard, Hautes-Pyrénées, Hérault, Pyrénées-Orientales.

Les podiums 2023

Challenge Henri-Hermet : 1. L. Vigier - T. Joerg / 2. A. Maurin - D. Saint-Léger / 3. Y. Ribard - P. Meyronnet
Circuit float-tube Occitanie : 1. A. Taquet / 2. S. Barguet / 3. J.-M. Lengrat

Piscator

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean Couderc

RÉDACTEUR

Christian Valenti

COMITÉ DE RÉDACTION

Claude Alibert / Jean-Claude Bauguil /
Jean-Claude Bru / Jean Couderc /
David Joffre / Christophe Lavernhe /
Stéphane Sol / Élian Zullo

GRAPHISME

Gilles Garrigues

IMPRESSION

Centre Presse - 40 000 ex.
ISSN 1968-2093

Fédération départementale
pour la pêche et la protection
du milieu aquatique
Moulin de la Gascarie - 12000 RODEZ
Téléphone : 05.65.68.41.52
E-mail : contact@pecheaveyron.fr

**www.
pecheaveyron.fr**

Suivez-nous sur



CLIQUEZ

IMPRIMEZ

PÊCHEZ

choisissez votre carte de pêche sur
www.cartedepeche.fr

Parcours ponctuels :
dates et lieux
des lâchers sur
www.pecheaveyron.fr

CARTES DE PÊCHE : TARIFS 2024		
Carte « PERSONNE MAJEURE » Né en 2005 ou avant	85 euros	Valide du 1 ^{er} janvier au 31 décembre Pêche dans le département de l'Aveyron
Carte « INTERFÉDÉRALE MAJEURE » Né en 2005 ou avant	110 euros	Valide du 1 ^{er} janvier au 31 décembre Pêche dans tous les départements adhérents au Club Halieutique ou à l'EFGO et à l'URNE
Carte promotionnelle « DÉCOUVERTE FEMME » Née en 2005 ou avant	40 euros	Valide du 1 ^{er} janvier au 31 décembre Pêche dans tous les départements adhérents au Club Halieutique ou à l'EFGO et à l'URNE <i>Une seule canne autorisée</i>
Carte « PERSONNE MINEURE » Né(e) de 2006 à 2011	25 euros	Valide du 1 ^{er} janvier au 31 décembre Pêche dans tous les départements adhérents au Club Halieutique ou à l'EFGO et à l'URNE
Carte « DÉCOUVERTE » Né(e) en 2012 ou après	7 euros	Valide du 1 ^{er} janvier au 31 décembre Pêche dans tous les départements adhérents au Club Halieutique ou à l'EFGO et à l'URNE <i>Une seule canne autorisée</i>
Carte « HEBDOMADAIRE » Tout public	35 euros	Valide 7 jours consécutifs Pêche dans tous les départements adhérents au Club Halieutique ou à l'EFGO et à l'URNE
Carte « JOURNALIÈRE » Tout public	13 euros	Valide 1 jour Pêche dans le département de l'Aveyron
1 ^{re} et 2 ^e catégories / Tous modes de pêche confondus		
Pour pêcher dans les 91 départements adhérent au Club Halieutique, l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EFGO) et l'Union Réciproitaire du Nord-Est (URNE) Il faut se procurer la carte « interfédérale majeure », qui inclut la vignette du Club Halieutique. Si vous possédez une carte « personne majeure » seule, procurez-vous la vignette du Club Halieutique (35 euros). Les titulaires des cartes « découverte femme », « personne mineure », « découverte » et « hebdomadaire » bénéficient d'une réciprocité gratuite.		

LE BLOC-NOTES DU PÊCHEUR



DATES D'OUVERTURE

1^{re} catégorie : du samedi 9 mars au dimanche 15 septembre inclus.
2^e catégorie : du lundi 1^{er} janvier au mardi 31 décembre inclus.

TRUITE ARC-EN-CIEL

2^e catégorie : remise à l'eau obligatoire du 1^{er} janvier au 8 mars.

BROCHET / FERMETURE

Du 29 janvier au 26 avril inclus.

SANDRE / RÉSERVE

Lac de Montézic : réserve temporaire à nouveau active du 1^{er} avril au 14 juin inclus : rive gauche, de la digue de la Prade au chemin Puech Comte.

QUOTAS CARNASSIERS (BROCHET, SANDRE)

2^e catégorie : 3 poissons dont 2 brochets maximum. 1^{re} catégorie : 2 brochets maximum, pas de quotas pour le sandre.

NO-KILL : LES NOUVEAUTÉS

Brochet : nouveau parcours no-kill au lac de Pinet (Saint-Victor-et-Melviu et Viala-du-Tarn) : limite amont 200 mètres en aval de la mise à l'eau du Mas de la Nauq, limite aval barrage.

Carpe et tanche : plan d'eau de Saint-Julien-de-Piganol.

BLACK-BASS : LES ZONES NO-KILL

Rivières : Lot, Aveyron et Tarn.

Barrages : Castelnau-Lassouts-Lous, Pont-de-Salars, Bages, Pinet.

Plans d'eau : La Cisba (Sévérac-le-Château), Le Roudillou (Roussennac), La Peyrade (Rignac), La Forésie (Firmi), Saubayre (La Fouillade), Les Bruyères (Bertholène), Saint-Gervais (Saint-Symphorien-de-Thénières), La Calquière (Rieupeyrroux), Le Nayrac, Passelaygues (Cransac), Masnaut (Cupiac).

Le lac des Picades prêt pour l'ouverture

Après une saison 2023 très réussie, le lac rouvrira ses portes le samedi 9 mars, à l'occasion de l'ouverture de la truite en 1^{re} catégorie. Situé à 1000 m d'altitude, à proximité de la station de ski de Brameloup, les habitués savent qu'ils pourront profiter des nouveaux postes de pêche et d'un abri spécialement conçu en cas d'intempéries.

Ouverture : du 9 mars au 15 septembre 2024 inclus, tous les vendredis, samedis, dimanches, jours fériés et vacances scolaires (excepté les 9, 10 et 11 avril, puis les 16, 17 et 18 avril).
Ouvert tous les jours pendant les grandes vacances.
Horaires d'ouverture : mars et avril : 10h-17h ; mai, juin et septembre : 10h-18h30 ; juillet et août : 9h-18h30.
Tarifs : 18€ (6 truites maximum).

Renseignements : Fédération de pêche (05.65.68.41.52) ou Serge Guiot, en direct du site (06.86.18.12.42).

LES AAPPMA AVEYRONNAISES ONT LA PAROLE

AAPPMA DE CASTELNAU-DE-MANDAILLES

Une association de pêcheurs toujours très volontaires

Début novembre, Bernard Bévière, le président, et Jean-Claude Viguié, secrétaire de l'association, nous reçoivent à l'Auberge du lac, charmante étape gastronomique de Mandailles. Sont excusés David Carrière, trésorier, et Alain Andrieu, vice-président.

Toujours plein d'énergie, Bernard Bévière se plaît à évoquer la vie de l'association, sur un territoire qu'il a découvert très jeune, au cours de vacances inoubliables. C'est d'ailleurs à Mandailles qu'il vit actuellement. S'il regrette de ne plus pouvoir lâcher des truites sur le Mousseaux « qui faisaient plaisir aux papis, à des jeunes de chez nous, et aux vacanciers pendant l'été », le président et Jean-Claude Viguié sont contents de pouvoir dire que la boralde de Saint-Chély-d'Aubrac et ses truites sauvages se portent bien. Ce sont en tout cas les échos recueillis auprès de plusieurs pêcheurs. Mais il n'y a pas que la 1^{re} catégorie qui intéresse l'AAPPMA.

LE LAC DE CASTELNAU-LASSOUTS-LOUS !

L'autre bijou du secteur, certainement le plus connu, se situe sur le lac de Cabanac.
« Très poissonneux et fortement médiatisé, le lac est peut-être surpêché et le poisson bien éduqué », ajoute Jean-Claude Viguié. La présence du silure rendrait aussi très difficile la pêche du bord.
« Sur plusieurs secteurs, et bien qu'il cohabite, le gros carnassier a pris les postes de certaines espèces. Les tanches et les truites lacustres, si nombreuses à l'époque, semblent avoir disparu ». N'empêche, toujours très volontaires, les bénévoles de l'association ne restent pas les bras croisés. Ils agissent pour le lac et les pêcheurs bien sûr ! D'abord en lâchant des brochets, 120 kg en novembre dernier, opération réalisée du bord,

et que finance en partie l'AAPPMA, bien que non adhérente de l'association de bassin versant Halieutisol. Une initiative qui remonte à 2017, peu avant que le programme de lâchers pluriannuels de carnassiers ne soit lancé à l'échelle départementale. Par ailleurs, les bénévoles participent chaque année au nettoyage du barrage. Début juin avec *Les amis de Cabanac*, en bateau et avec l'autorisation d'EDF, ils récupèrent les gros déchets (pneus, roues complètes, pneus de tracteurs, etc.). Cette fois en septembre et pendant deux années consécutives, ils ont nettoyé les berges avec la mairie. « Une année on a même sorti du Mousseaux, un matelas, des bouteilles, des piles usagées et même une couette ! » se souvient le président. Autre action remarquable, la remise en état de la mise à l'eau des Alauzets, effectuée à l'automne dernier, avec le concours de la municipalité. Enlèvement de limons, éboulis et gravats mais aussi élagage de branches pour assurer aux pêcheurs l'accès au lac en toute sécurité ! L'occasion pour le secrétaire de remercier « la mairie de Castelnau-de-Mandailles, les bénévoles et tous les pêcheurs qui nous soutiennent en achetant leur carte de pêche chez nous ».

L'ÉCOLE DES PAPIS

« On continue tout simplement ce que faisaient les anciens », insiste Bernard Bévière. « Une fois par an, au lac de Vergnemolle, avec l'autorisation de l'ONF, on accueille les élèves de Saint-Chély-d'Aubrac. C'est une demi-journée très attendue, avec la découverte de la biodiversité locale et la partie de pêche des truites lâchées dans le lac. Les gamins sont ravis ! Les enfants des écoles de Lassouts et Castelnau, quant à eux, étaient accueillis chez Henri Dulau, propriétaire d'un plan d'eau à Saint-Côme-

d'Olt. Son décès au début du mois de novembre nous affecte beaucoup. Au nom de l'AAPPMA, je voudrais lui rendre hommage, en saluant la gentillesse et la générosité dont il a toujours fait preuve. »

L'AVENTURE CONTINUE

L'AAPPMA, comme bien d'autres en Aveyron, a du mal à recruter de nouveaux bénévoles, alors que les activités ne manquent pas. Comme en 2021, quand les caves d'Estaing au moment de retirer les bouteilles du barrage, demandent à l'association de monter un stand pour représenter la pêche et animer la manifestation... « C'est vrai, il faut du monde pour répondre à toutes les demandes, et mener à bien nos actions. J'en profite d'ailleurs, au nom de l'AAPPMA, pour remercier l'aide financière des mairies de Saint-Chély-d'Aubrac, Lassouts et Castelnau-de-Mandailles. Elles aussi participent à la vie de notre association », conclut Bernard Bévière. ■



BERNARD BÉVIÈRE (À G.) ET JEAN-CLAUDE VIGUIÉ, AVEC EN ARRIÈRE-PLAN, LE MYTHIQUE LAC DE CASTELNAU-LASSOUTS-LOUS.

Fiche technique de l'AAPPMA

Date de création : 11 mars 1937.

Présidents : Michel Mathat, Fabien Besombes, Marcellin Bonnays, Bernard Bévière.

Effectifs 2022 : 153 cartes de pêche toutes catégories confondues.

Linéaire : 1^{re} catégorie : le Mousseaux et ses affluents (19,7 km), le Rioularet (6,4 km), le ruisseau de Combe Estrébière (5,1 km), La Boralde de Saint-Chély-d'Aubrac (de sa source à la limite communale de Saint-Côme-d'Olt, 20,8 km).
2^e catégorie : le Lot en aval du barrage sur les communes de Castelnau-de-Mandailles et de Lassouts (3,7 km).

Où acheter sa carte de pêche ?

Auberge du lac à Mandailles (Mr et Mme Munoz, 05.65.48.90.27). Mairie de Castelnau-de-Mandailles, le Bourg (Mme d'Alexie, 05.65.48.71.45). Restaurant le Buffadou à Lassouts (Mme Laquerbe, 05.65.48.90.29). Le Relais Saint-Jacques à Saint-Chély-d'Aubrac (chez Mme Vidal, 05.65.44 79.83). Décathlon (Sébazac-Concourès).

L'actualité de l'AAPPMA sur Facebook.

RETROUVEZ
PISCATOR SUR
**peche
aveyron.fr**

Retrouvez-nous aussi sur



PROCHAIN NUMÉRO :
JUIN 2024